

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE-BRULON-NOYEN

COMMUNE DE JOUE-EN-CHARNIE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt de projet

6.e Secteur de la taxe d'aménagement

PHARO
architectes et urbanistes



TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément aux articles L. 331-1 et L. 331-2 du Code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement vise à financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2 (ancien article L. 121-1). Elle constitue un élément du prix de revient de l'ensemble immobilier.

La commune de Joué en Charnie a fixé un taux unique de la part communale de la taxe d'aménagement de 1% conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 septembre 2020 jointe.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	10

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 5

L'an 2020, le 11 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Joué en Charnie régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle polyvalente de Joué en Charnie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOIR Régis, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. NOIR Régis, Maire, Mmes : BESNARD Angélique, DELHOMMOIS Claire, GÂTÉ Julie-Anne, LANDEMAINE Nathalie, LECORNUE Annabelle, ROUILLARD Annie-Claude, MM : FRONTEAU Marc, LANOË Romain, LETEIL Guillaume, MONCEAUX Dominique, MORANCÉ Éric, POIRIER Ludovic, TELLIER Alain

Excusée ayant donné procuration : Mme GUERIN Félicia à Mme GÂTÉ Julie-Anne

Mention exécutoire : oui

A été nommé secrétaire : M. LETEIL Guillaume

2020-050 – INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, par 10 voix pour et 5 abstentions, d'instaurer la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune de Joué en Charnie et fixe le taux à 1 %.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire
Régis NOIR

